



## Cameroun : une richesse forestière ignorée

Le commerce de bois exploité de manière informelle fournit un moyen de subsistance à plus de 45 000 personnes, une importante source de revenus à des fonctionnaires corrompus et pas un centime à l'État.

Charlie Pye-Smith





## Cameroun : une richesse forestière ignorée

Le commerce de bois exploité de manière informelle fournit un moyen de subsistance à plus de 45 000 personnes, une importante source de revenus à des fonctionnaires corrompus et pas un centime à l'État.

Charlie Pye-Smith

© 2011 Center for International Forestry Research  
Tous droits réservés

ISBN 978-602-8693-35-6

Pye-Smith, C., 2011, Cameroun: une richesse forestière ignorée. CIFOR, Bogor, Indonésie

Traduction de : Pye-Smith, C., 2011, Cameroon's hidden harvest. CIFOR, Bogor, Indonesia

Photos : Charlie Pye-Smith, sauf mention contraire

Maquette : Gun gun Rakayana Y

Photo de couverture :

Montée Parc est le plus grand marché intérieur du bois de Yaoundé. Son expansion reflète celle de l'industrie : le nombre de dépôts a considérablement augmenté ces dernières années.

CIFOR  
Jl. CIFOR, Situ Gede  
Bogor Barat 16115  
Indonesia

T +62 (251) 8622-622

F +62 (251) 8622-100

E [cifor@cgiar.org](mailto:cifor@cgiar.org)

[www.cifor.cgiar.org](http://www.cifor.cgiar.org)  
[www.ForestsClimateChange.org](http://www.ForestsClimateChange.org)

Ce document a été élaboré avec le concours de l'Union européenne et l'appui technique du Fonds international pour le développement agricole (FIDA). Les points de vue qui y sont exprimés ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs de l'opinion officielle du FIDA ou de l'Union européenne.

Des chercheurs du CIFOR ont noué des relations de travail étroites à tous les niveaux de la filière bois. Ici, Paolo Cerutti (à gauche) et Edouard Essiane (à droite) discutent de questions commerciales avec un négociant à Limbé. Photo de Leticia Pina Cortez



# Table des matières

Remerciements	iv
Pourquoi cela nous préoccupe	v
Introduction	1
1. En quête de vérité	5
2. Le partage du butin	9
3. Les forces du marché	13
4. L'heure de la réforme ?	17

# Remerciements

Je souhaiterais remercier Paolo Cerutti, Edouard Essiane, Guillaume Lescuyer et Robert Nasi pour leur aide dans la réalisation de cette publication. Je remercie également les nombreuses personnes au Cameroun pour l'aide et les informations qu'ils ont apportées durant le travail de rédaction et de recherche. Cette publication a été rendue possible grâce au soutien à la recherche sur la filière nationale du bois au Cameroun fourni par le ministère néerlandais des Affaires étrangères (DGIS), la Commission européenne et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

Le nom de certaines des personnes interrogées dans la filière nationale du bois au Cameroun a été modifié, afin de respecter leur anonymat.

Cet ouvrage se base sur le contenu du Occasional Paper du CIFOR, à paraître en 2011 : Cerutti, P.O. et Lescuyer, G., Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis.

# Pourquoi cela nous préoccupe

- Depuis 1996, le volume de bois récolté au Cameroun pour alimenter le marché intérieur et les marchés régionaux a été multiplié par dix.
- La filière bois nationale emploie quelque 45 000 personnes, trois fois plus que les entreprises industrielles tournées vers l'exportation.
- Environ 75 % du bois destiné au marché intérieur est produit par des opérateurs de tronçonneuses travaillant sans titre – en d'autres mots, illégalement.
- Les personnes impliquées dans ce commerce illégal de sciages doivent régulièrement verser des pots-de-vin aux représentants des administrations pour poursuivre leur activité. Ce « gombo » représente 9 % des coûts d'exploitation. Deux tiers des scieurs interrogés par le CIFOR déclarent que leur principal problème est le harcèlement qu'ils subissent de la part des fonctionnaires.
- L'État ne tire aucun bénéfice de la récolte de bois local. Des tentatives de légaliser cette activité ont été contrariées par les fonctionnaires censés faire appliquer la loi.
- Le Cameroun a récemment signé un accord avec l'Union européenne dans lequel il s'engage à ce que l'intégralité du bois récolté soit d'origine légale d'ici à 2012. Mais sans réforme de fond et d'envergure, cet objectif restera un vœu pieux.





# Introduction

À Bertoua, la capitale de la région de l'Est du Cameroun, les négociants en bois sont confrontés à deux grands problèmes, explique Amadou, un négociant local. Le premier (et vous entendrez la même plainte sur tous les marchés du pays), c'est la baisse de l'offre. Ces vingt dernières années, plusieurs scieries locales ont fermé, ce qui se traduit, pour lui et ses collègues, par une dépendance accrue vis-à-vis des produits fournis par des petits scieurs, la plupart opérant de manière informelle.

« Mais notre plus grand problème », continue Amadou, « c'est le harcèlement des fonctionnaires qui exigent des paiements informels ». Une manière polie de dire « pots-de-vin ».

Une partie du bois qui passe par le marché de Kano, à Bertoua, est vendue à des acheteurs de Yaoundé, la capitale du pays, mais la majeure partie est destinée au Tchad, à plus de 1250 kilomètres au nord. Un voyage onéreux.

« Entre Bertoua et la frontière, on compte une vingtaine de barrages routiers tenus par des fonctionnaires du Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF), de la gendarmerie et de la police,

◀ Des milliers de familles vivent de la vente de bois destiné au marché intérieur.

et la seule manière de passer est de leur verser de l'argent », indique Amadou.

Les fonctionnaires savent que le bois a le plus souvent été récolté de manière illégale ; si les négociants refusent de payer, ils ne passent pas.

Amadou estime que le montant de ces « frais de route » versés aux barrages routiers peut s'élever à 1,5 million de CFA (2300 euros) par voyage.

« C'est l'équivalent du bénéfice réalisé sur un chargement de 50 m<sup>3</sup>, donc pour gagner de l'argent, nous devons transporter 30 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires, ce qui signifie que chaque chargement excède largement le poids maximal autorisé », poursuit-il.

Ironiquement, cette surcharge offre une autre occasion pour les fonctionnaires d'exercer leur racket. Pour passer les cinq ponts-bascules situés

entre Bertoua et le Tchad, Amadou doit déboursier un million de CFA de plus (1500 euros), ce qui porte le montant de ses paiements informels à 2,5 millions CFA par voyage (3850 euros).

Amadou fait ce compte rendu à Paolo Cerutti et Guillaume Lescuyer, deux chercheurs travaillant au bureau de Yaoundé du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). Ces deux dernières années, les études réalisées par Cerutti, Lescuyer et leurs collègues ont montré que l'exploitation informelle de sciages destinés au marché intérieur et aux marchés régionaux est tout aussi importante, en volume, que l'exploitation industrielle formelle destinée à l'exportation. Elle offre un moyen de subsistance à trois fois plus de personnes, ainsi qu'une source de revenus non négligeable aux fonctionnaires corrompus. Toutefois, contrairement à l'exploitation industrielle, elle ne génère aucun revenu pour l'État, sous forme de taxe d'abattage ou d'autres taxes.

Avant de quitter le marché de Bertoua, Cerutti effectue un calcul rapide. Chaque année, environ 68 000 m<sup>3</sup> de bois scié sont exportés au Tchad depuis la région de l'Est, la moitié étant acheminée par le rail, l'autre moitié par la route. Environ 40 % proviennent des scieries industrielles, le reste est fourni par l'abattage informelle à la tronçonneuse.

« Si l'on prend les chiffres d'Amadou, les négociants doivent verser des pots-de-vin pouvant se monter à environ 31 000 CFA (47 euros) par mètre cube, » explique Cerutti. « Cela signifie que les fonctionnaires rencontrés en chemin collectent



Un jour de travail comme les autres dans un marché national.

environ un million d'euros par an, une très grosse somme d'argent. »

Cela n'étonne pas les chercheurs du CIFOR, qui ont recueilli les témoignages de plus de 200 personnes sur le fonctionnement du système de paiements informels. Bien que ces paiements soient le plus souvent versés à des personnes travaillant « en brousse », aux barrages routiers et sur les marchés, une grande partie de l'argent remonte l'échelle hiérarchique du chef de poste et ses agents aux hauts fonctionnaires du MINFOF, dans les fameuses « enveloppes ».

Les recherches menées par le CIFOR indiquent que la corruption est à présent tellement ancrée au sein du MINFOF que toute tentative de réformer la loi risque d'être vigoureusement contestée par les fonctionnaires qui complètent leurs revenus par des pots-de-vin. Elles ont également souligné d'autres problèmes majeurs liés à l'absence d'un cadre juridique pertinent pour la filière nationale de sciage. La récolte non contrôlée pourrait menacer l'offre future de bois et, contrairement à la production industrielle destinée à l'exportation, le commerce intérieur ne génère aucun revenu pour l'État.

La portée de cette histoire va bien au-delà du Cameroun. Le gouvernement a récemment signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union européenne, dans le cadre du Plan d'action pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (en anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade, ou FLEGT). Il s'est ainsi engagé à ce que l'intégralité du bois récolté dans le pays – pas



Les vendeurs doivent souvent verser des pots-de-vin pour passer les barrages tenus par les fonctionnaires.

seulement le bois issu des concessions industrielles et destiné à l'exportation – soit d'origine légale d'ici à 2012. Les recherches du CIFOR ont également montré qu'environ la moitié du bois commercialisé chaque année n'était pas enregistré dans les systèmes officiels de collecte des données, puisque le bois est récolté sans permis. En outre, l'acquisition d'informations auprès des scieurs concernés est difficile dans le cadre juridique actuel. Tout cela menace l'intégrité de l'accord avec l'UE.

« L'objectif de notre étude est de fournir des données et une analyse qui, nous l'espérons, aideront le gouvernement à introduire des réformes dans le secteur forestier, » explique Lescuyer. « Nous pensons que ces réformes permettront aux populations des zones rurales de vivre légalement – plutôt que illégalement – de l'exploitation du bois, et d'une manière qui ne menace pas la ressource, tout en générant des revenus significatifs pour l'État. »

GAROUA-BOULA  
BANGUI  
NGAOUNDERE  
MOUNDOU  
NDJAMENA

TEXAS





## Chapitre 1

# En quête de vérité

Le CIFOR a commencé ses recherches sur l'exploitation illégale au Cameroun en 2003. Au départ, la priorité était placée sur le secteur industriel, notamment sur la comparaison des chiffres d'exportation du bois avec ceux de la production dans les concessions forestières à grande échelle. Toutefois, il s'est rapidement révélé qu'il manquait quelque chose dans les nombreuses données recueillies par le MINFOF.

« On ne disposait d'absolument aucune information sur l'offre de bois au niveau national, alors qu'il suffisait d'aller à Yaoundé pour se rendre compte qu'elle était importante », assure Cerutti. « Les marchés du bois établis le long des routes se développaient et s'étendaient dans toute la ville pour répondre à l'essor de la construction. »

Les études du CIFOR ont également révélé des écarts entre les chiffres de production et les chiffres d'exportation, ces derniers excédant souvent la production déclarée.

« Lorsque nous avons entamé nos recherches sur le marché intérieur et les marchés régionaux, en



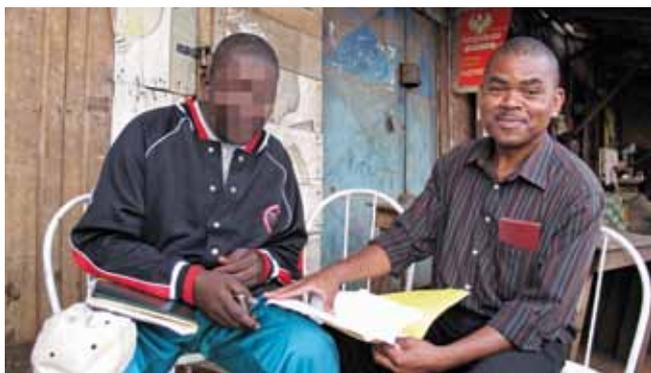
Les données concernant la filière nationale du bois ont été recueillies sur les routes, dans les gares et dans les forêts.

2008, nous voulions répondre à trois questions », indique Cerutti. « Quelle quantité de bois était récoltée ? Qui produisait le bois ? D'où venait-il ? »

La collecte de données a commencé au Cameroun et au Gabon, puis a été étendue à des grandes villes de la République centrafricaine, de la République du Congo et de la République démocratique du Congo.

Au Cameroun, cette démarche a inclus une analyse détaillée des activités de négoce dans plus de 1200 dépôts de bois répartis dans 50 marchés à Yaoundé, Bertoua, Douala, Kumba et Limbé, ainsi que des entretiens avec 261 petits scieurs travaillant dans 70 communes. Une armée de volontaires (dont des négociants en bois, des étudiants, des fonctionnaires du MINFOF) a collecté des données ayant permis au CIFOR et au MINFOF d'obtenir une compréhension détaillée de la manière dont le marché intérieur du bois fonctionne.

« Nous avons été très surpris de nos découvertes », indique Cerutti. « La quantité de bois vendue était bien supérieure à nos prévisions, l'intégralité du secteur fonctionnant comme une économie parallèle illégale. »



Edouard Essiane (à droite), aux côtés d'un vendeur de bois à Yaoundé.

Depuis 1996, le volume de bois récolté pour alimenter les marchés intérieurs a pratiquement décuplé. En 1996, il était d'environ 250 000 m<sup>3</sup> par an EBR (équivalent bois rond), et en 2002, il était passé à 1 million m<sup>3</sup> EBR. Les dernières données du CIFOR suggèrent qu'il doit être à présent à 2,1 millions m<sup>3</sup>, soit à peu près le même volume que le bois récolté légalement par les principales concessions et destiné à l'exportation. Un peu plus d'un quart de l'offre intérieure et régionale provient de « rebus », c'est-à-dire de sciages produits par les concessions mais de qualité insuffisante pour l'export. Le reste, qui équivaut à une récolte annuelle de 700 000 m<sup>3</sup> de bois scié, est fourni par des scieurs qui travaillent à la tronçonneuse et sans permis légal.

La loi forestière de 1994, qui régit les activités forestières au Cameroun, se concentre avant tout sur la production à grande échelle destinée à l'exportation. Lorsque cette loi a été rédigée, cela faisait sens : le pays était en pleine crise économique et la demande intérieure en bois avait dégringolé. En plus d'encourager la gestion durable des forêts dans les concessions industrielles, cette nouvelle loi cherchait à promouvoir une plus grande participation des intérêts nationaux dans l'industrie du bois. Elle a ainsi intégré des mesures de promotion des forêts communautaires et de redistribution de certaines redevances acquittées par les entreprises d'exploitation industrielle auprès des communes et des villages locaux, et également introduit plusieurs types de titres d'exploitation forestière réservés aux Camerounais. Il s'agissait de permis d'exploitation d'une durée maximale d'un an pour une récolte ne dépassant pas 500 m<sup>3</sup>, ainsi que d'autorisations personnelles de coupe d'une durée maximale de trois mois, pour un volume de 30 m<sup>3</sup>.

Seuls les premiers pouvaient être utilisés à des fins commerciales. Mais il s'est avéré que peu de scieurs avaient fait une demande de permis d'exploitation dans les années 1990, et que la plus grande partie du bois provenait de zones où ils pouvaient faire valoir une forme de droit d'usage, souvent négocié avec les propriétaires coutumiers des arbres en question.

En 1999, le gouvernement a suspendu tous les titres d'exploitation forestière à petite échelle. L'objectif premier était de s'attaquer à l'exploitation illégale très répandue ainsi qu'aux comportements corrompus des entreprises industrielles disposant d'autorisations pour la récupération de bois, autorisations qui avaient été mises en place pour permettre d'évacuer les bois se trouvant sur les sites de projets de développement.

« Malheureusement, le gouvernement a également décidé de suspendre les seuls titres d'exploitation forestière qui auraient pu profiter aux petits producteurs, même si ces titres n'étaient pas la cause du problème », commente Cerutti.

Restée en vigueur jusqu'en 2006, l'interdiction n'a pas permis de réduire l'étendue de la récolte. La production de bois destinée au marché intérieur a même considérablement augmenté.

Lorsque la suspension a été levée, en 2006, le MINFOF a décidé de mettre aux enchères une cinquantaine de permis d'exploitation. Ils devaient être délivrés par une commission interministérielle basée à Yaoundé, plutôt que par les délégués régionaux, comme par le passé. Cela n'était pas très logique pour les scieurs, qui travaillaient souvent

à des centaines de kilomètres de la capitale ; aucune demande pour ces permis ne fut donc déposée.

« Vous imaginez un scieur se rendant jusqu'à Yaoundé pour faire une demande qui ne serait pas approuvée avant plusieurs semaines ? », demande Cerutti. « C'était tout simplement impensable. »

Selon Cerutti, la suspension des permis d'exploitation à petite échelle a créé de nouvelles niches de corruption au sein du MINFOF, le personnel travaillant dans les arrondissements et les régions ayant développé un réseau étendu de collecte de redevances auprès des scieurs et des négociants en bois.

« Il était donc dans leur intérêt de maintenir un système dont ils étaient eux-mêmes les principaux bénéficiaires », ajoute Cerutti.

Leur capacité à extorquer de l'argent aurait alors été compromise par un système encourageant les scieurs à demander et obtenir des titres légaux. Pour comprendre précisément comment ce système fonctionne, et pourquoi la réforme sera si difficile, il est nécessaire d'observer ce qui se passe dans les forêts, sur les routes et dans les marchés.



Un message du Ministère des finances. Photo de Paolo Cerutti





## Chapitre 2

# Le partage du butin

Assistant au CIFOR, Edouard Essiane doit donner de la voix pour se faire entendre dans les bruits des tronçonneuses.

« Vous pouvez constater à quel point il s'agit d'un métier dangereux, maintenant qu'on se trouve dans la forêt », s'écrie-t-il. « Le risque de blessure est important, et nous entendons souvent parler de personnes gravement blessées ou tuées, soit par leur tronçonneuse, soit par des chutes d'arbre. »

« La plupart des tronçonneurs deviendront sourds avant l'âge de 40 ans. » ajoute-t-il

La pluie ruisselant dans son dos, un jeune homme du village de Djémiong, dans la région de l'Est, découpe avec habilité des planches dans un tronc de sapelli abattu la veille. Il faudra deux jours à lui et son assistant pour transformer l'arbre en une centaine de planches de 2 mètres de long sur 40 cm de large. Des porteurs recrutés dans le village voisin se chargeront ensuite de les acheminer jusqu'à la route. Le scieur est vêtu d'un tee-shirt, d'un jean et de tongs, sans aucune protection. Sa sécurité personnelle semble en effet le cadet de ses soucis.



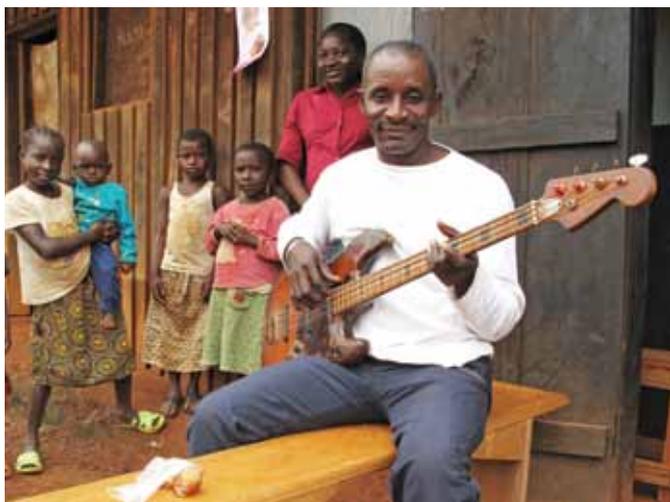
Le sciage à la tronçonneuse est une opération exigeant des compétences, et souvent dangereuse. Photo de Jean Pamphile Ondoua.

« Notre grand problème est toujours le même : les fonctionnaires du MINFOF », explique-t-il. « Parfois ils nous forcent à céder certaines planches. Parfois, ils demandent des paiements en cash. »

Combien ?

« Il faut négocier. »

Cette phrase, vous l'entendez partout, dans les forêts, aux barrages routiers, sur les marchés. Souvent, les responsables forestiers commencent par demander 100-200 CFA (0,15-0,30 euro) par planche, mais le scieur tentera de faire baisser ce prix. S'il y parvient, le camion chargé de sapelli rapportera 40 000 CFA aux fonctionnaires (60 euros). Quand on sait que leur salaire mensuel moyen est d'environ 100 000 CFA (150 euros), on voit bien qu'il s'agit d'une



Mathieu Mbemouka, président des Verts, une association de scieurs basée à Mbang. Les Verts préféreraient payer une taxe au gouvernement que des pots-de-vin aux fonctionnaires pour avoir le droit de récolter du bois.

activité rentable pour eux. Une fois l'affaire conclue, ils apposent souvent un tampon du MINFOF sur les planches, prouvant leur « légalité ». En théorie, cela signifie que le bois peut être distribué sans que le scieur ait besoin de verser d'autres pots-de-vin. Mais si un responsable supérieur visite le site, il faudra payer.

Plus des deux tiers des scieurs interrogés par Essiane et ses collègues ont déclaré que leur plus gros problème était le harcèlement par les fonctionnaires. Seuls 19 % ont cité des conditions de travail dangereuses, et à peine 10 % la difficulté d'obtenir un permis légal. Les 90 % restants n'ont même jamais pris la peine de faire une demande de titre légal. Pourtant, lorsqu'on leur parle, il devient rapidement clair qu'ils sont très contrariés d'avoir à travailler dans l'illégalité.

À 40 minutes de Djémiong, une route poussiéreuse vous emmène à Mbang, une ville plus importante située au milieu d'une concession de 300 000 hectares gérée par la Société forestière industrielle de la Doumé (SFID), une entreprise à capitaux français. Il y a quelques années, la SFID a autorisé les scieurs locaux à ramasser et traiter l'intégralité du bois qu'elle avait abandonné dans sa concession. Mais le MINFOF a fait savoir à l'entreprise que c'était illégal et la pratique fut donc interdite, suscitant la colère des petits exploitants de l'association Les Verts.

À présent, la seule manière d'obtenir du bois est de le négocier avec les propriétaires coutumiers.

« Nous obtenons un ordre de l'un de nos patrons en ville, trouvons un arbre adéquat, faisons une offre au propriétaire puis appelons le responsable local du MINFOF », explique Mathieu Mbemouka, président

de Les Verts. Le représentant délivre aux exploitants un document attestant de leur droit d'usage pour abattre l'arbre. Ce permis n'autorise pas l'usage commercial, mais tout le monde, ainsi que le chef de poste du MINFOF, sait que le bois sera vendu. Les exploitants lui versent une commission en cash (après négociation, bien sûr) et le travail commence.

Mais le harcèlement ne s'arrête pas là.

« Une fois que le bois a été récolté, nous devons le mettre sur le marché », explique Gustave Bengono, un scieur de Mbang. « Chaque année, les barrages routiers semblent de plus en plus nombreux et le coût est supporté par les producteurs de la matière première – c'est-à-dire nous. Cela signifie que nos revenus sont de plus en plus bas. »

L'étude du CIFOR suggère que les paiements versés en route ne varient pas en fonction du lieu, mais plutôt en fonction de l'autorité qui les exige, les fonctionnaires du MINFOF demandant environ 25 000 CFA (38 euros) par camion.

L'intérêt de l'abattage à la tronçonneuse pour l'économie rurale est clair. Chaque équipe se compose de quatre à cinq personnes : le scieur, son assistant et deux ou trois porteurs. Les études du CIFOR indiquent qu'environ 45 000 personnes habitant en zone rurale tirent directement parti de cette activité.

« Environ la moitié du coût de cette activité (soit 32 000 CFA, ou 50 euros, pour chaque mètre cube de sciage) est consacrée au paiement des salaires locaux », indique Lescuyer.

Et puis, naturellement, il y a les « paiements informels », qui représentent environ 9 % des coûts d'exploitation, selon le CIFOR. Cela inclut les versements aux fonctionnaires du MINFOF et à d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que les paiements exigés par les administrations locales. Par exemple, dans la commune d'Akoeman, au sud de Yaoundé, les scieurs versent à la mairie une taxe informelle de 40 000 CFA (60 euros) par arbre abattu et une taxe annuelle de 100 000 CFA (150 euros) par tronçonneuse. À certains moments, il peut y avoir jusqu'à 150 tronçonneuses en activité dans la commune. Ces paiements sont très mal vécus par les scieurs – payer des taxes ne légalise pas pour autant leur activité –, mais ils représentent près de la moitié des recettes de la municipalité. L'exploitation illégale contribue donc à financer les services publics.



L'influence économique de l'industrie nationale du bois va bien au-delà des forêts. Cet atelier vend et répare des tronçonneuses.





## Chapitre 3

# Les forces du marché

Un matin au marché de Montée Parc, le plus grand des 25 marchés du bois de Yaoundé. Un fonctionnaire du MINFOF assis sur une grosse pile de planches mange un sandwich et discute avec certains vendeurs. Lui et ses collègues, qui effectuent leur tour de ronde, sont bien connus ici, puisqu'ils viennent tous les jours chercher leur argent. On peut savoir quel vendeur a payé, car leur bois porte la marque du marteau officiel.

« En moyenne, nous devons verser environ 200 CFA par planche », explique l'un des négociants. « Si vous ne payez pas, ils saisissent votre bois. Parfois, on finit par payer deux fois, car la Brigade rouge du MINFOF exige également de l'argent. »

Et c'est la même histoire sur tous les marchés de sciages des villes du pays. « C'est très ennuyeux pour nous », se lamente Étienne Bokagne, président de l'association des négociants du marché Manguier. « Ces paiements informels représentent un sacré coût alors que nos bénéfices sont déjà en train de baisser. »

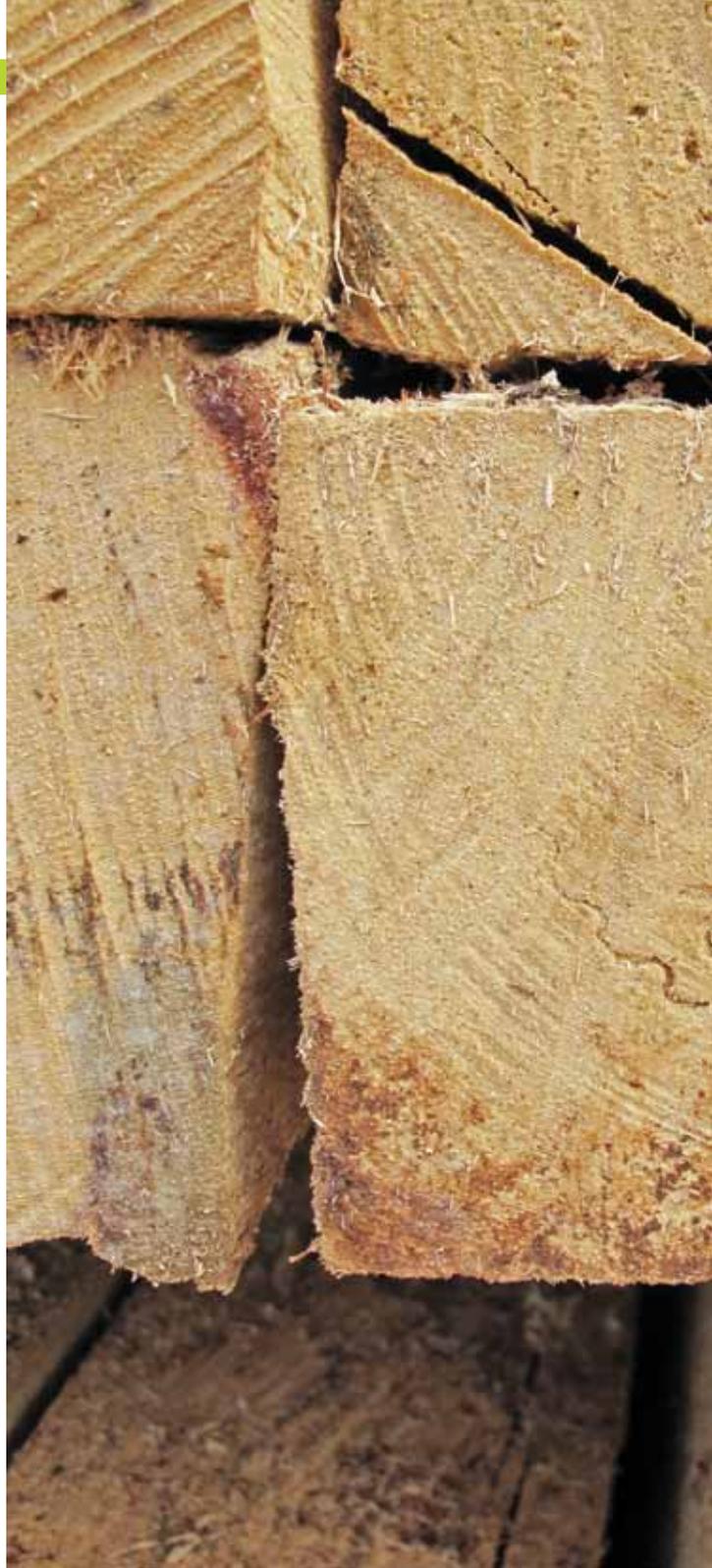
Les femmes jouent un rôle central en tant que vendeuses de bois local. De nombreux dépôts au marché de Montée Parc sont détenus par des femmes.

Deux raisons expliquent cette baisse. Premièrement, la rentabilité du secteur a attiré un grand nombre de personnes, accroissant ainsi la concurrence autour du bois. Le nombre de dépôts au marché de Montée Parc est passé de 7 en 2003 à 260 en 2010 ; au marché de Mimboman, il est passé de 10 en 1997 à 60 aujourd'hui. Dans le même temps, le bois s'est raréfié dans le pays ; on entend souvent parler de porteurs devant marcher jusqu'à cinq kilomètres pour ramener sur la route le bois des forêts, contre un ou deux kilomètres auparavant. Tout cela a fait grimper les prix. En 1997, les vendeurs du marché de Mimboman payaient environ 75 000 CFA (115 euros) pour un camion contenant six tonnes d'iroko ; aujourd'hui, il leur en coûte 250 000-300 000 CFA (380-460 euros), même si malgré cette augmentation, le sciage informel reste jusqu'à quatre fois moins cher que bois industriel légal.

« La plupart des vendeurs que nous avons interrogés pensent qu'il y a désormais trop de personnes dans ce secteur et ils s'inquiètent réellement de la raréfaction de la ressource », explique Edouard Essiane. « Mais qu'on s'entende bien, il s'agit



D'importantes quantités de bois sont transportées de la région de l'Est vers la capitale depuis la gare de Bélabo.



toujours d'une activité rentable et chaque propriétaire de dépôt gagne autour de 300 000 CFA (460 euros) par mois. »

La loi forestière de 1994 a divisé le domaine forestier en deux : le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent. Le premier inclut les terres affectées à l'utilisation permanente des forêts, notamment à l'exploitation durable et à la conservation de la biodiversité. Le second inclut les forêts pouvant être affectées à d'autres utilisations foncières, et c'est là que la majeure partie de l'exploitation illégale se produit. Cependant, Cerutti pense que la pénurie grandissante du bois augmente la probabilité que les scieurs aillent chercher leur ressource dans le domaine forestier permanent. C'est même déjà en train de se produire à certains endroits.

« Pour le moment, le principal problème auquel nous sommes confrontés en termes de protection de nos concessions provient du braconnage commercial », explique Pierre Bertieaux, directeur des opérations de la SFID, à Mbang. « Mais il y a aussi un problème avec les scieurs qui interviennent à l'intérieur de nos concessions, en particulier dans les zones proches des villages. » Une équipe de six personnes est chargée de contrôler les activités illégales, mais parcourir la concession d'un bout à l'autre peut prendre une journée entière et l'arrestation des braconniers et des scieurs est loin d'être facile. En tout cas, poursuit Amadou Ahidjo Akamba, responsable de cette équipe de contrôle, le personnel du MINFOF ne fait pas preuve d'un grand enthousiasme lorsqu'on lui signale des cas d'exploitation illégale.

« Je pense que le problème s'aggrave », ajoute-t-il. « Ils ne ciblent pas que les arbres de grande valeur comme l'ébène, mais aussi les autres espèces. »

◀ Une fois que les fonctionnaires du gouvernement ont reçu leurs paiements informels, ou pots-de-vin, ils apposent une marque sur les planches pour en prouver la « légalité ». C'est à ce moment-là seulement, que les vendeurs peuvent expédier leur bois.





## Chapitre 4

# L'heure de la réforme ?

En 1998, le pouvoir du MINFOF de lever des taxes sur les opérations forestières a été transféré au Ministère des finances (MINFI), qui collecte à présent 15-20 milliards CFA (23-30 millions d'euros) par an de taxes forestières, en grande partie sur les concessions industrielles. Ce chiffre serait bien plus élevé si des réformes étaient entreprises dans la filière nationale du sciage.

Isabelle Abouem, coordinatrice du Programme de sécurisation des recettes forestières du MINFI, cite trois raisons principales pour lesquelles le gouvernement devrait songer à officialiser la filière nationale.

« Il y a d'abord l'argument budgétaire », commence-t-elle. « Les études réalisées par le CIFOR nous ont donné un aperçu de la quantité de bois négociée sur le marché intérieur et les marchés régionaux, et il est clair que si nous imposons une taxe, même modeste – par exemple 3000 CFA par mètre cube (4,60 euros) –, elle générerait d'importantes recettes pour l'État. »

◀ Aboubakar Goni est président d'une association de négociants en bois à Bertoua. Il pense qu'il est possible d'instaurer un système qui profite aux récolteurs, aux négociants et à l'État, et ainsi supprimer la corruption.

Les recherches du CIFOR et le témoignage des personnes impliquées dans la filière suggèrent que les ressources en bois s'épuisent dans plusieurs régions du pays. En officialisant l'activité, explique Abouem, le gouvernement serait en mesure d'octroyer des permis à petite échelle afin d'assurer une exploitation durable.

« Enfin, nous ne devons pas ignorer l'importance psychologique d'un système conférant aux gens le droit légal d'exploiter le bois » dit-elle. « Si les scieurs et les négociants disposaient de permis d'exploiter et de vendre le bois, ils n'auraient plus à supporter le poids d'avoir à agir dans l'illégalité, ou à perdre tant de temps et d'énergie à négocier les paiements avec les fonctionnaires. »



Les scieurs doivent s'enfoncer davantage dans les forêts pour trouver des arbres matures. Photo de Vincent Toison

Toute personne travaillant dans l'abattage à la tronçonneuse et la filière nationale du sciage dira la même chose : elle aimerait travailler légalement ; elle aimerait payer des impôts à l'État.

« Nous voulons que nos activités soient officiellement reconnues », explique Mbemouka, président de Les Verts à Mbang, « et nous préférierions payer une taxe par mètre cube que verser des pots-de-vin aux fonctionnaires du MINFOF. Nous avons même écrit au MINFOF pour lui faire part de ce souhait. »

Mais ils n'ont jamais reçu de réponse.

Quelques tentatives ont été initiées pour introduire un système officiel de paiement dans la filière nationale du sciage, et ont diversement échoué. En 2003, par exemple, les vendeurs du marché de Messa, à l'époque le premier marché de Yaoundé, ont approché les fonctionnaires du MINFI et déclaré qu'ils étaient prêts à payer une taxe sur tous les mètres cubes vendus. En retour, ils souhaitaient des papiers empêchant les fonctionnaires du MINFOF de les harceler et d'exiger des pots-de-vin. Le MINFI a salué l'idée et les vendeurs ont convenu d'une taxe de 1000 CFA (1,50 euro) par mètre cube.

« Finalement, cela n'a servi à rien, car le MINFOF s'est opposé à la proposition », explique Cerutti. « Ils ont avancé que le MINFI légitimait ainsi une activité illégale, et je peux comprendre leur point de vue. Toutefois, je pense que leur véritable raison était toute autre. Ils voulaient maintenir le statu quo qui profitait à de nombreux fonctionnaires du ministère. »

En 2006, un dispositif permettant aux négociants en bois de payer des taxes en fonction des volumes a été mis en place à Bertoua. L'Association des transformateurs artisanaux de bois du Lom et Djérem (Astrabol) a signé un accord formel avec le délégué régional du MINFOF, en vertu duquel ses membres paieront des taxes au MINFOF et au MINFI en échange d'une reconnaissance légale de leur activité.

« Nous identifions le bois que nous voulions récolter – par exemple 100 m<sup>3</sup> d'iroko », se souvient Aboubakar Goni, président actuel d'Astrabol, « et indiquions au délégué régional où il se trouvait, à qui il appartenait, etc. Nous convenions ensuite du montant de taxe que nous allions payer par mètre cube et la somme était déposée auprès du Trésor Public local. Lorsque nous avions fourni la preuve de paiement au délégué régional, il signait un papier attestant que nous avions payé les taxes prévues et avions le droit légal de commencer le travail. »

Durant huit mois, les négociants en bois ont ainsi versé 36 millions CFA de taxes (55 000 euros) au MINFI et au MINFOF.

« Nous étions soumis à beaucoup moins de pressions de la part du chef de poste et des autres fonctionnaires, justement parce que nous disposions d'un papier attestant que nous travaillions dans la légalité », raconte Aboubakar.

Tout cela a pris fin lorsque le délégué régional du MINFOF, qui avait tant fait pour ce dispositif, fut muté dans le nord du pays. À l'arrivée du nouveau délégué, Aboubakar et ses collègues lui ont rendu visite dans l'espoir que le système serait maintenu. Mais le

délégué a fait savoir que cela ne l'intéressait pas et les choses sont rapidement revenues à ce qu'elles étaient auparavant.

« Au moins l'expérience a montré qu'il est possible d'instaurer un système transparent qui bénéficie aux récolteurs et aux négociants, mais aussi à l'État », conclut Aboubakar.

Au marché de Messa, à Yaoundé, comme à Bertoua, les intérêts particuliers au sein du MINFOF ont anéanti des dispositifs prometteurs.

« Il est vrai qu'il existe des intérêts particuliers très puissants qui s'opposent à tout changement », remarque Cerutti. « Mais nous ne devons pas ignorer le fait qu'il existe de nombreuses personnes intègres et honnêtes au ministère, qui ne se servent pas dans les caisses. »

Quelles mesures sont donc nécessaires ?

« Tout d'abord, le gouvernement doit prévoir un nouveau cadre juridique pour la filière nationale du sciage, qui soit aussi bien adapté aux besoins de la population des zones rurales qu'à la disponibilité du bois », explique Cerutti.

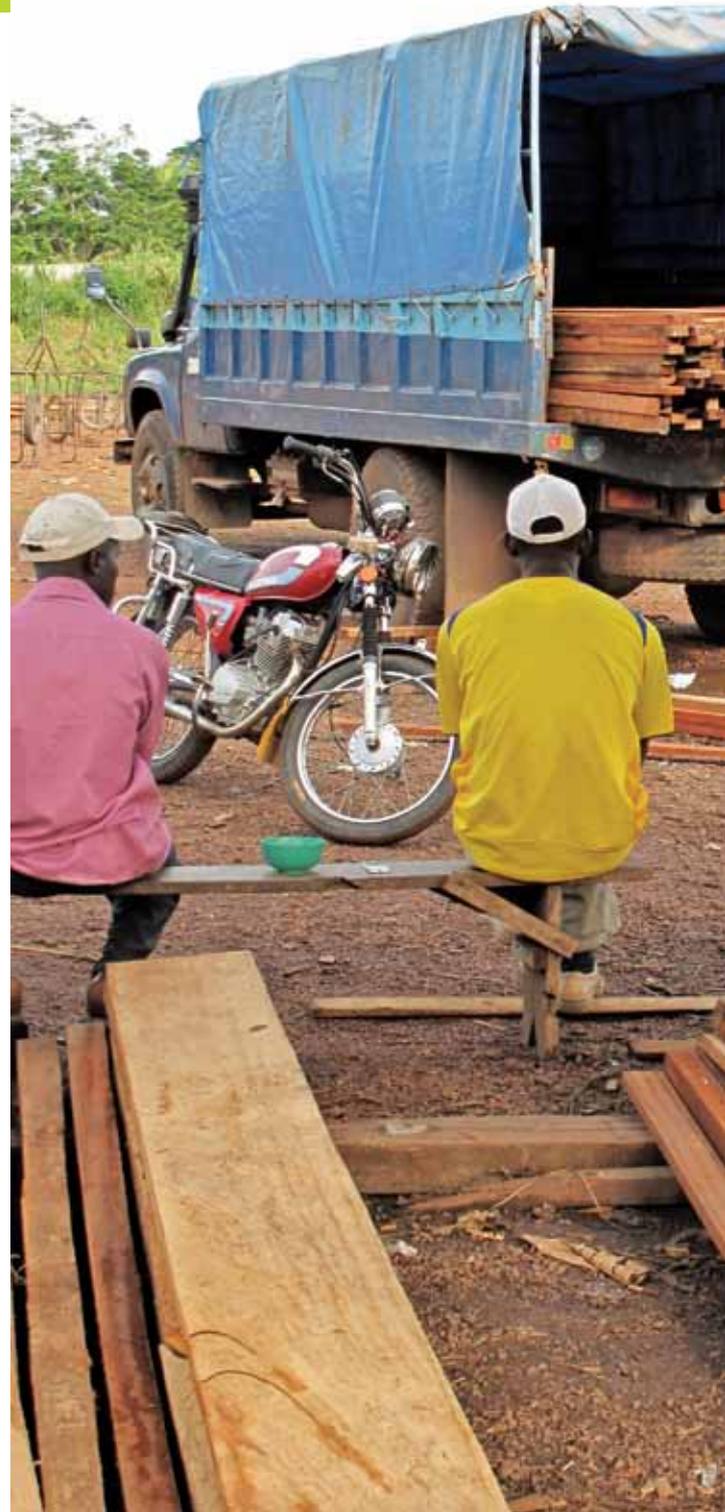
Il suggère de réviser le système actuel d'agrément à la profession, car les scieurs doivent actuellement demander les mêmes licences que les opérateurs industriels. Cela nécessite une longue procédure administrative, ce qui rend son obtention difficile. Le CIFOR propose également que l'accès aux titres d'exploitation, et donc à la ressource, soit décentralisé, comme prévu à l'origine par la loi de 1994. Les délégués régionaux du MINFOF pourraient

disposer de l'autorité d'accorder un certain nombre de titres d'exploitation à petite échelle par an, selon la disponibilité locale des ressources en bois. Ces permis attribués pour des zones clairement délimitées pourraient être proposés aux scieurs sous forme d'enchères, et le processus supervisé par une commission composée de représentants du MINFOF, de la police, de la gendarmerie, de l'administration territoriale et des communes.

« Quoi qu'il arrive, les fonctionnaires du MINFOF – notamment le chef de poste – et d'autres ministères, devront adhérer au système, et il pourrait faire sens de leur donner davantage de responsabilités dans les procédures d'allocation et de contrôle, et de leur permettre de prélever un montant sur les taxes



Lorsque ces enfants atteindront l'âge adulte, le bois pourrait être beaucoup plus rare.





levées », estime Cerutti. « Pour autant, le nouveau système doit également les obliger à rendre compte et à appliquer des sanctions sévères s'ils prennent part à des activités illégales. »

Tout nouveau cadre légal devra également s'accompagner d'importantes poursuites légales envers les personnes acceptant ou exigeant des pots-de-vin. Les rares fois où des fonctionnaires du MINFOF font l'objet de mesures disciplinaires, il s'agit généralement que d'un simple « relèvement de fonction ». Le plus souvent, ils sont mutés à des postes similaires dans d'autres régions ou départements.

« Si le gouvernement souhaite éradiquer la corruption dans le secteur forestier, des sanctions plus sévères sont nécessaires, notamment des peines de prison pour les actes plus graves », explique Cerutti.

Ces dernières années, le président du pays, Paul Biya, et son Premier Ministre, ont plusieurs fois répété que la corruption ne serait plus tolérée au Cameroun. Les personnes présentes à Yaoundé en mai 2010 pour le cinquantième anniversaire de l'indépendance ont été accueillies par les banderoles du MINFI sur lesquelles on pouvait lire : « La corruption: Un fléau dévastateur pour le développement de notre pays »

Les études du CIFOR ont montré que la filière nationale du sciage est contrôlée par un réseau étendu de corruption dans lequel de nombreux fonctionnaires du MINFOF jouent un rôle actif. En 2010, le Cameroun a signé un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union européenne qui garantit, entre autres, que tout le bois sera récolté légalement d'ici à 2012. Mais sans une grande réforme juridique du marché intérieur du bois et du MINFOF, il y a peu de chance que cela arrive.

◀ D'après la loi forestière actuelle, la plus grande partie du bois récolté pour les marchés intérieurs, comme ici à Bertoua, est d'origine illégale.





Ce document ainsi que les autres publications liées au projet Pro-Formal sont disponibles à l'adresse [www.cifor.cgiar.org/pro-formal](http://www.cifor.cgiar.org/pro-formal).

[www.cifor.cgiar.org](http://www.cifor.cgiar.org)

[www.ForestsClimateChange.org](http://www.ForestsClimateChange.org)



Ministry of Foreign Affairs



#### Centre de recherche forestière internationale

CIFOR défend le bien-être humain, la conservation de l'environnement et l'équité en menant une recherche pour éclairer les politiques et les pratiques qui affectent les forêts dans les pays en développement. CIFOR est l'un des 15 centres au sein du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (CGIAR). Le siège du CIFOR est situé à Bogor, en Indonésie. CIFOR a également des bureaux en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

